

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260223-D_23-02-2026-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°23-02-2026-043

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 23 février 2026*

Date de convocation	10 février 2026
Date d'affichage	10 février 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	49 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 23 février à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRE, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRE, M. Didier TORCHÉ représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD.

Pouvoirs : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

MOBILITE : AVENANT A LA CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA GARE DE LA FERTE-BERNARD

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Conseil Communautaire du 9 octobre 2023 a approuvé le plan de financement pour la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard et la participation, à hauteur de 25 %, de la Communauté de Communes.

PREND ACTE que cette opération de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard est identifiée comme éligible à la subvention de l'Union européenne, au titre du programme Fonds européen de développement économique régional (FEDER) pour la période 2021 - 2027. A ce titre, SNCF Gares & Connexions a élaboré et déposé un dossier de demande de subvention. Le processus d'attribution de fonds FEDER est au stade de l'instruction et doit aboutir à la signature entre la Région Pays de la Loire, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens et SNCF Gares & Connexions d'une convention attributive de subvention européenne.

EST INFORME de la nécessité de modifier le plan de financement initial des travaux pour y intégrer la participation prévisionnelle de l'Union européenne au titre du programme FEDER.

La participation globale de la Communauté de Communes serait ainsi réduite à 701 456,67 € au lieu de 1 022 552,51 € et représenterait 17,15% de l'opération.

Le dernier appel de fonds serait ajusté comme suit pour la Communauté de Communes :

	2024	2025 (1 ^{er} trimestre)	2025 (3 ^{ème} trimestre)	2026	TOTAL
Initial	17 129,00 €	391 892,00 €	306 765,75 €	306 765,76 €	1 022 552,51 €
Avenant	17 129,00 €	391 892,00 €	306 765,75 €	-14 330,08 €	701 456,67 €

VALIDE le plan de financement actualisé pour l'opération de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention relative au financement des phases DCE et REA de l'opération, conjointement avec l'Etat, la Région Pays de Loire et SNCF Gares & Connexions.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 23 février 2026
Pour extrait conforme
Le 24 février 2026

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU